

## E. RÉSUMÉ DU CHAPITRE

Toute la période des négociations de l'ALENA a été marquée par des discussions intenses sur les liens entre le commerce et l'environnement. À la suite de la signature de l'ALENA, des discussions sur les liens entre le commerce et l'environnement continueront de se dérouler sous l'égide de l'Accord, du processus PARALLÈLE et d'au moins trois organisations internationales.

L'ALENA contient plusieurs dispositions qui assureront que les considérations environnementales demeurent un enjeu important durant toute la vie de l'Accord. Trois d'entre elles sont particulièrement pertinentes. Premièrement, un Comité sur les mesures normatives sera chargé de renforcer la coopération en matière d'élaboration, d'application et de respect des normes environnementales. Deuxièmement, une Partie sera obligée d'engager des consultations si une autre estime qu'il y a eu dérogation aux mesures environnementales dans le but d'attirer un investissement. Troisièmement, un nouveau mécanisme permettra aux groupes spéciaux chargés du règlement des différends d'obtenir directement des informations auprès d'experts en environnement.

L'Accord Canada-Mexique sur la coopération environnementale de 1990 fournit un outil de coopération bilatérale en environnement. Actuellement, les deux pays coopèrent sur des projets d'une valeur de 1 million de dollars. Ces projets sont axés sur la surveillance et l'application des normes environnementales et portent à 1,9 million de dollars l'engagement total du Canada aux termes de l'Accord de 1990.

Le 17 septembre 1992, un nouvel élan a été donné à la coopération trilatérale en environnement. Cette initiative devrait se concrétiser par la création, au début de 1993, d'une commission officielle nord-américaine sur la coopération environnementale.

Le Canada participe activement à des activités permanentes en matière de commerce et d'environnement dans le cadre du GATT, de l'ONU et de l'OCDE. Ces institutions joueront toutes un rôle actif dans les mois et les années à venir en assurant une polarisation multilatérale sur les discussions traitant des liens entre le commerce et l'environnement.

En résumé, les mécanismes officiels actuellement en place aux niveaux bilatéral et multilatéral garantiront la prise en compte des liens entre le commerce et l'environnement, au cours de l'avenir. La mise en oeuvre de l'ALENA et la création d'une Commission nord-américaine sur la coopération environnementale ajouteront deux nouveaux mécanismes au niveau trilatéral.